

traiter ce dernier. Ce gouvernement considère tout simplement comme un principe établi que ce qui se passe ici n'a aucune importance.

L'honorable représentant, je pense, l'a fait comprendre bien clairement. Chaque fois que la Chambre est saisie d'une mesure litigieuse, ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles ont recours à tous les moyens imaginables; c'est tout juste s'ils ne recourent pas à la clôture. Nous avons là une autre preuve de cette tendance à écraser l'opposition qui s'est manifestée si souvent.

Je m'associe aux opinions de l'honorable député de Timiskaming au sujet de l'imposition spéciale de deux catégories particulières de personnes. Il ne s'agit pas d'une assurance qu'on leur accorde pour leur protection, mais c'est une manœuvre pour regarnir la caisse; nous avons prétendu depuis le début du débat que la caisse devrait être regarnie en puisant dans les fonds publics et non en imposant deux groupes particuliers de citoyens.

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, je crois qu'avec son tact habituel l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) a réussi à prolonger le débat considérablement. Étant donné qu'il a quitté la Chambre, la discussion pourra peut-être procéder un peu plus rapidement.

Monsieur le président, on nous a accusés assez directement. De fait, les honorables députés de Saint-Hyacinthe-Bagot et Brome-Missisquoi (MM. Ricard et Grafftey) m'ont personnellement pris à partie au cours de leurs observations. Cependant, je ne veux pas y revenir, parce que le député de Beauce (M. Racine) y a répondu de façon magistrale. Toutefois, je me rappelle fort bien que l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot, voulant laisser croire que les libéraux et les cécéistes, c'est-à-dire les députés de l'opposition, n'avaient pas vraiment à cœur l'intérêt des ouvriers, nous a déclaré, d'un ton pathétique, presque en larmes, qu'il connaissait l'ouvrier et que l'ouvrier le connaissait.

Monsieur le président, si ces observations de l'honorable député visaient les membres de l'opposition, je peux lui faire observer qu'il était à peine sorti du berceau lorsque j'ai organisé un syndicat d'employés de magasins et qu'en 1936 je négociais plusieurs contrats collectifs de travail dans la circonscription de Hull, alors que l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot ne connaissait pas un traître mot des relations ouvrières.

Monsieur le président, mes observations précédentes avaient pour but de revenir au fait que certains députés, dont ceux de Brome-Missisquoi, Saint-Hyacinthe-Bagot,

Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) et même le ministre du Travail (M. Starr) ont essayé de prétendre que nous intervenions dans le débat dans le dessein de retarder l'adoption du projet de loi.

Eh bien, monsieur le président, pour ma part je prétends que le projet de loi est tellement imparfait que la classe ouvrière y gagnerait s'il n'était pas adopté. D'ailleurs, lorsque ces députés prétendent que nous intervenons en vue de retarder le débat, je leur rappelle que nous leur avons offert, au début de la session, de suspendre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône afin d'étudier toute mesure susceptible d'enrayer le chômage au pays. Je leur rappelle qu'ils ont refusé d'accéder à notre suggestion et ce à l'unanimité.

Monsieur le président, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas accepté, dès le début de la session, la suggestion de l'opposition de commencer dès lors l'étude d'un projet de loi aussi important que celui dont la Chambre est saisie actuellement?

Certains députés prétendent que nous intervenons dans le dessein de retarder l'adoption du projet de loi; pourtant, ils ne sont pas d'accord avec le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) qui disait, comme l'atteste la page 4239 du compte rendu officiel des débats du 2 juin:

(Traduction)

Je ne suis pas de cette école, et je n'ai jamais cru non plus qu'il n'était pas bon de discuter utilement chaque mesure présentée à la Chambre.

(Texte)

Et plus loin, le premier ministre disait:

(Traduction)

Il n'est pas question de fixer une date-limite...

(Texte)

Et le premier ministre continuait en disant:

(Traduction)

...comme il l'a proposé. Pour ma part, je ne veux pas du tout entendre parler de fixer une date-limite...

(Texte)

Voilà, monsieur le président, les observations que faisait le premier ministre. Et pourtant, le ministre du Travail a fixé une date pour la fin de l'étude de son projet de loi. Il a retardé la présentation de son projet de loi afin que nous soyons dans l'impossibilité de le discuter à fond. Eh bien, nous nous sommes prévalus des droits accordés aux députés de l'opposition afin de discuter la mesure, comme mes amis d'en face l'ont d'ailleurs fait eux-mêmes en 1950 et au cours de toutes les sessions qui se sont succédé depuis que je suis ici.